SEANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an **deux mil vingt-cinq** le **dix avril** à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume AGATY, Maire.

PRÉSENTS : AGATY Guillaume, LEMONON Christelle, BEAUDET Dominique, BILLET Jean-Jacques, BAGNE Damien, ZANA GONCALVES Gaëlle, BOUCHARD Marc, ROCH Vincent, GIRARD Hervé, JACQUESSON Corinne, BLANC Stéphanie, VEUILLET Stéphane

EXCUSÉS : GUERIN Nicolas, a donné pouvoir à Jean-Jacques BILLET
SEVE Sonia, a donné pouvoir à Stéphanie BLANC
LEVELEUX Léna

Date de la convocation : 4 avril 2025

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANC

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14, 13 pour les délibérations 2025.15 et 2025.16

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025
- Délégations du conseil municipal au maire
- Vote des taux des taxes locales
- Budget principal – Budget primitif 2025
- Installation d'une borne de recharge de véhicules électriques
- Demande de subvention DETR
- Remboursement d'un achat au maire
- Remboursement d'un achat à un élu
- Subvention exceptionnelle à une association
- Informations diverses
- Questions diverses

Le conseil municipal désigne Madame Stéphanie BLANC secrétaire de séance.

PV de la séance du 6 mars 2025 : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente les décisions prises en vertu des délégations consenties par le conseil municipal :

Cimetière : Renouvellement de la concession GIMARET EISENBERG pour une durée de 30 ans

Le conseil municipal a délibéré sur les dossiers suivant :

Délibération 2025.11 Taux de la fiscalité directe locale pour 2025
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982, Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.
Il rappelle les taux appliqués en 2024 :

- Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFB) : 30.87 %
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFNB) : 43.15 %
- Taxe d'Habitation sur Résidences Secondaires (TH) : 11.72 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE une augmentation des trois taux de fiscalité locale de 0.5 %,
FIXE les taux d'imposition en 2025 à :

- Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFB) : 31.02 %
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFNB) : 43.37 %
- Taxe d'Habitation sur Résidences Secondaires (TH) : 11.78 %

Délibération 2025.12 : Adoption du budget primitif 2025 du budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif du budget principal **2025** tel qu'il est présenté et équilibré :

- en section de fonctionnement à **853 401.27 €**
- en section d'investissement à **430 986.11 €**

Ont signé :
AGATY Guillaume, BAGNE Damien, LEMONON Christelle, BEAUDET Dominique, BILLET Jean-Jacques, pour lui-même et pour Nicolas GUERIN, ZANA GONCALVES Gaëlle, BOUCHARD Marc, GIRARD Hervé, JACQUESSON Corinne, VEUILLET Stéphane, BLANC Stéphanie, pour elle-même et pour SEVE Sonia, ROCH Vincent

Délibération 2025.13 : Installation d'une borne de recharge des véhicules électriques (IRVE) sur le parking de l'école

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'une infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE), élaboré en partenariat avec le SIEA de l'Ain.
Cette borne serait installée sur la place de l'école, Route des Rutets, au cœur du village et à proximité de la salle polyvalente.

Il présente le dossier technique : le choix se porterait sur une borne rapide, plus attractive pour les usagers (temps de charge raccourci, adapté aux clients du restaurant et aux usagers de la salle polyvalente par exemple).

Il présente le plan de financement :

TRAVAUX (selon devis entreprise)

Total des travaux HT :	33 456,70 €
TVA 20 % :	6 691,34 €
Prévisionnel Prime Advenir :	-7 200,00 €
Total TTC Prime Advenir déduite :	**32 948,04 €**

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE (pour un raccordement standard)

Estimation coût HT :	5 700,00 €
Estimation réfaction et participation du SIEA :	-4 987,50 €
Estimation TVA 20 % :	0,00 €
Estimation reste à charge commune TTC :	**712,50 €**

RESTE À CHARGE COMMUNE (estimations)

Total HT avant aides :	39 156,70 €
Prévisionnel Prime Advenir :	-7 200,00 €
Estimation réfaction et participation du SIEA sur le raccordement :	-4 987,50 €
Estimation reste à charge commune HT :	**26 969,20 €**
Fonds de concours SIEA* :	-22 500,00 €
Estimation reste à charge final HT :	**4 469,20 €**
Total TVA 20 % :	6 691,34 €
Estimation reste à charge final TTC :	**11 160,54 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération d'installation d'une borne de recharge des véhicules électriques sur le parking de l'école Route des Rutets,
- APPROUVE le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Délibération 2025.14 : Demande de subvention DETR pour la réfection du système de production d'eau chaude sanitaire de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection du système de production d'eau chaude sanitaire de la salle polyvalente. Le montant prévisionnel des travaux est de 14 364.72 € HT.
Il est proposé de solliciter une aide financière au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le plan de financement serait le suivant :

Coût du projet		***Recettes prévisionelles***		
Nature des dépenses	**Montant HT**	**Nature des recettes**	**Taux**	**Montant**
Réfection système production eau chaude sanitaire de la salle polyvalente	14 364.72 €	DETR	40%	5 745.89 €
		Autofinancement de la commune	60%	8 618.83 €
TOTAL	**14 364.72 €**	**TOTAL**	**100%**	**14 364.72 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- ADOPTE l'opération de réfection du système de production d'eau chaude sanitaire de la salle polyvalente,
- APPROUVE le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention au titre de la DETR pour un montant de 5 745.89 €,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Délibération 2025.15 : Remboursement d'un achat à un élu

Monsieur le Maire expose qu'il a réalisé un achat (bon pour des repas dans un restaurant, offert à un agent partant à la retraite) d'un montant de 150.00 € pour le compte de la commune. Le paiement a été réalisé par carte bancaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de rembourser la somme de 150.00 € à Monsieur Guillaume AGATY, Maire, pour l'achat d'un bon cadeau au restaurant La Courtille de Solutré le 26 mars 2025,

- DIT que les crédits seront prélevés au compte 623 du budget communal, en vertu de la délibération 2025.08 du 6 mars 2025, compte tenu de la nature de l'achat.

Monsieur le Maire, directement intéressé, n'a pas pris part à la présente délibération.

Délibération 2025.16 : Remboursement d'un achat à un élu

Monsieur le Maire expose que Monsieur Dominique BEAUDET a réalisé un achat (tirage photo souvenir, offert à un agent partant à la retraite) d'un montant de 59.00 € pour le compte de la commune. Le paiement a été réalisé par carte bancaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de rembourser la somme de 59.00 € à Monsieur Dominique BEAUDET, adjoint au maire, pour l'achat d'un tirage photo auprès de la Boîte à Images Christophe THIEUX, photographe, le 14/03/2025,

- DIT que les crédits seront prélevés au compte 623 du budget communal, en vertu de la délibération 2025.08 du 6 mars 2025, compte tenu de la nature de l'achat.

Monsieur Dominique BEAUDET, directement intéressé, n'a pas pris part à la présente délibération.

Délibération 2025.17 : Subvention exceptionnelle à l'association Avenir de Biziat

Monsieur le Maire fait part de la demande reçue de la section Récup A Déco de l'association Avenir de Biziat, qui sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € pour l'achat d'un costume de mascotte du village. Il précise que cette somme représente la moitié du coût de cet article.
Cet équipement participera à l'animation du village lors des manifestations organisées par différentes associations communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 contre :

- DECIDE l'attribution, à l'association Avenir de Biziat, d'une subvention d'un montant de 300 € ;

- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au compte 65748 du budget communal.

Délibération 2025.18 : Cession à titre gratuit d'un barnum par la Région Auvergne Rhône Alpes

Monsieur le Maire présente l'opération de la Région Auvergne Rhône Alpes, qui propose la cession à titre gratuit d'un barnum aux communes rurales du territoire. Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.
Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DEMANDE la mise à disposition à titre gratuit d'un barnum de 3m x 3m par la Région Auvergne Rhône Alpes,
- S'ENGAGE à mettre cet équipement à disposition exclusive des associations communales et des associations intercommunales, organisant une manifestation sur le territoire communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette cession à titre gratuit.

Informations diverses :

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers qui s'est tenue le 8 avril 2025. A ce jour l'effectif du SLIS est de neuf sapeurs-pompiers volontaires, et deux nouveaux recrutements sont en cours. En 2024, le SLIS a assuré 31 interventions. Le point a également été fait sur les entretiens de matériel à faire en 2025. L'amicale des sapeurs-pompiers est maintenant présidée par Séraphin GOMES.

Il informe l'assemblée de la modification du scrutin des élections municipales qui prendra effet dès 2026 (scrutin de liste paritaire pour toutes les communes).

En 2025, à ce jour, sept mariages sont programmés. L'assemblée élabore le planning.

Monsieur le Maire relate la réunion de lancement de la phase préparatoire des travaux pour la construction d'une nouvelle lagune pour l'assainissement collectif au bourg. Les travaux sont programmés pour 2027.

Dépôts sauvage : un nouveau dépôt a été constaté sur la commune, et les coordonnées le l'auteur ont été retrouvées sur place. Un titre pour remboursement des frais d'enlèvement (300 €), conformément à la délibération 2021.23 du 6 mai 2021, sera émis à l'encontre de cette personne.

La parole est donnée aux élus :

Christelle LEMONON : elle relate l'assemblée générale des Donneurs de Sang de Vonnas.

Dominique BEAUDET :

Il présente les demandes d'urbanisme déposées depuis le 6 mars 2025.

Voirie :
Il présente la demande reçue d'un riverain de la Route des Rameaux, qui souhaite aménager l'accotement à proximité de sa propriété, pour faciliter ses manœuvres d'entrée en camion, et préserver l'accotement. L'assemblée émet un avis favorable, étant précisé que les travaux et les fournitures seront à la charge du riverain.

La commission voirie travaille actuellement à l'élaboration du programme de travaux 2025. Sont envisagés la réfection en monocouche de la Route de la Petite Moussière, une portion de la Route des Maholières et une partie du parking de la salle polyvalente. Un miroir sera également installé au bourg Route de Rétissinge.

Jean-Jacques BILLET relate la réunion de la FNACA, qui cherche avec les municipalités des bénévoles pour assister et prendre en charge les commémorations.

Gaëlle ZANA GONCALVES : elle participe, avec un groupe de la commune, à l'élaboration et la mise à jour du pré inventaire patrimonial.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 5 juin 2025.
Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

La secrétaire de séance,
Stéphanie BLANC

Le Maire,
Guillaume AGATY

M	AGATY	Guillaume	Présent, n'a pas pris part à la délibération 2025.15
Mme	LEMONON	Christelle	Présente
M	BEAUDET	Dominique	Présent, n'a pas pris part à la délibération 2025.16
M	BILLET	Jean-Jacques	Présent
M.	GUERIN	Nicolas	Excusé, a donné pouvoir à J J BILLET
M	BAGNE	Damien	Présent
M	VEUILLET	Stéphane	Présent
Mme	ZANA GONCALVES	Gaëlle	Présente
Mme	SEVE	Sonia	Excusée, a donné pouvoir à Stéphanie BLANC
Mme	BLANC	Stéphanie	Présente
M	BOUCHARD	Marc	Présent
M	GIRARD	Hervé	Présent
M	ROCH	Vincent	Présent
Mme	JACQUESSON	Corinne	Présente
Mme	LEVELEUX	Léna	Excusée